



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 27 mai 2025

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 27 mai 2025, le point suivant :

« L'IA arrive en ville : quelles ambitions ? »

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre ff,
Mesdames et messieurs les membres du Collège communal,

L'intelligence artificielle (IA) n'est plus un concept lointain. Elle arrive dans nos communes, y compris à Namur, avec la promesse d'automatiser certaines tâches, d'alléger le travail administratif et d'améliorer la qualité de service aux citoyens.

L'ambition affichée est claire : permettre à l'IA de se charger des tâches répétitives, pour que les agents communaux puissent se concentrer sur les dossiers complexes.

Dans un article publié récemment par *Bouké*, on apprend que la Ville de Namur utilise déjà l'IA pour optimiser la gestion du stationnement et la politique de mobilité, dans le cadre du programme DigitalWallonia4.AI. Une initiative intéressante, qui s'inscrit dans une tendance plus large observée en Wallonie.

Comme le rapportait *La Dernière Heure* le 6 mai dernier, plusieurs communes, notamment dans le Brabant wallon, ont inscrit l'IA dans leurs programmes de législature 2024-2030. Mais deux éléments viennent tempérer cet enthousiasme :

– D'une part, le déploiement de ces technologies nécessite du personnel qualifié pour les implémenter et les suivre ;

– D'autre part, il convient de s'assurer que ces systèmes respectent strictement les cadres législatifs en vigueur, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'AI Act adopté au niveau européen en 2024.

Par ailleurs, des craintes légitimes émergent : si l'IA est appelée à se généraliser, comment garantir qu'elle ne remplace pas, à terme, certains métiers au sein même de nos administrations ?

En conséquence, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- En dehors du projet lié à la mobilité, dans quels autres domaines ou services communaux la Ville de Namur fait-elle usage de l'intelligence artificielle, ou envisage-t-elle de le faire ?
- Une charte éthique ou un cadre local a-t-il été défini pour encadrer l'utilisation de l'IA par la Ville, notamment en matière de respect de la vie privée, de transparence des algorithmes et de conformité avec le RGPD et l'IA Act ?
- Une attention est-elle portée à la formation du personnel communal, tant pour la compréhension des outils utilisés que pour la maîtrise des enjeux techniques, juridiques et humains de l'intelligence artificielle ?
- Enfin, le Collège envisage-t-il une évaluation de l'impact de l'IA sur les emplois communaux actuels et futurs, ainsi qu'un suivi pour garantir que l'automatisation ne se fasse pas au détriment de l'humain dans le service public ?

Je vous remercie pour les réponses.

Eliane TILLIEUX
Conseillère communale